

Charte de l'adhérent

L'adhérent s'inscrit à (aux) la (les) sortie(s) de son choix longe côte, longe côte santé, randonnée, randonnée santé, dans le groupe correspondant à sa capacité physique, sur le support informatisé du club et selon les modalités prévues par le club.

L'adhérent :

- Doit être présent 15 minutes avant l'heure indiquée sur le Sheets,
- Se désinscrit du Sheets en cas d'empêchement. En cas d'empêchement de dernière minute (- de 2h avant la longe), contacte le Directeur de Sortie par téléphone,
- Est attentif aux directives de l'animateur de la sortie et les respecte,
- Reste dans son groupe d'affectation ou signale son désir de changement à son animateur de départ ou au Directeur de Sortie,
- Informe l'animateur de sortie ou son assistant de ses difficultés physiques du moment pour intégrer le groupe adéquat ;
- Signale tout obstacle pressenti ou tout danger potentiel repéré (physique ou violences et harcèlements sexuels ou sexistes), alerte l'animateur de son groupe et/ou son assistant et les personnes autour de lui,
- Demeure solidaire et attentif aux éventuelles difficultés d'un autre pratiquant : longeur ou marcheur,
- Doit avoir une tenue conforme à la pratique du sport effectué et adaptée aux conditions météo ainsi qu'au parcours (voir notre site dans votre espace adhérent),
- Respecte les espaces protégés / propriétés privées / domaine public / tant sur terre qu'en milieu aquatique,
- Collecte les éventuels déchets rencontrés durant la sortie et signale ceux, trop volumineux qui ne peuvent être collectés,
- Signale sa sortie de l'eau à l'animateur de son groupe,
- Ne quitte pas son groupe (marche ou longe) sans instruction de l'animateur responsable de celui-ci,
- A l'issue de la sortie, il restitue le matériel qui lui a été éventuellement prêté,
- En toute circonstance, notamment lors des changements de tenue, l'adhérent conserve une attitude correcte et décente qui protège son intimité et préserve l'entourage. Il est également attentif à sa possible nuisance sonore à certains horaires et sur certains lieux de pratique,
- Il fait part aux animateurs des éventuelles suggestions ou remarques permettant d'améliorer le bon fonctionnement du club et des sorties,
- S'engage à ne jamais diffuser à un tiers les informations personnelles des autres adhérents, informations obtenues sur les différents canaux de communication (groupe Whatsapp Consignes, ...). Ces données sont soumises aux règles du règlement général pour la protection des données (RGPD).

NB : dans le respect du RGPD ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance, téléphone, mail, n° de la personne de confiance) seront strictement utilisées par les animateurs et le bureau pour les seuls besoins des activités de l'association (organisation des séances, retard-absence, sécurité, contact en cas de nécessité, ...).